

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Assemblée Générale Statutaire Année 2015



FRANSYLVA
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

AG Ordinaire Statutaire année 2015

- Approbation du PV de l'AG 2014 (Roquebrune-sur-Argens)
 - Vote de la résolution n°1
- Rapport moral et rapport d'activité : Frédéric-Georges Roux
 - Vote de la résolution n°2
- Rapport financier : Christian Mercier
 - Vote de la résolution n° 3
- Composition du Conseil d'Administration :
 - Modifications intervenues depuis la dernière Assemblée Générale
 - Renouvellement des mandats arrivés à échéance
 - Nomination de nouveaux administrateurs
 - Vote des résolutions n°4, 5 et 6
- Évolution des cotisations pour 2017
 - Vote de la résolution n°7



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Procès Verbal de l'AG 2014 (Roquebrune-sur-Argens)

- Procès Verbal approuvé par le CA déposé au Luc-en-Provence
- Repris in extenso dans l'Écho de la Forêt Varoise de mai 2015

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

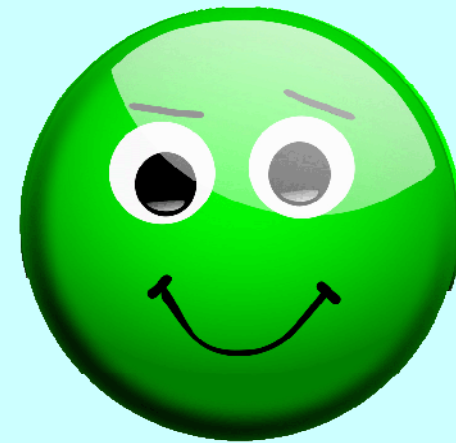


« Les forêts privées sont gérées durablement »

Vote de la résolution n°1

- Résolution n°1 : Approbation du PV de l' AG 2015
« L'Assemblée Générale approuve le procès verbal
de l'AG ordinaire de l'année 2015 »

Approuvée à l'unanimité



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Rapport financier Christian Mercier, Trésorier



UR PACA

Compte d'exploitation 2015

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

	2015	2014
Recettes	52.103 €	45.043,47 €
dont		
cotisations adhérents	28.470 €	27.390,00 €
contribution services	20.619 €	15.744,37 €
intérêts placements	1.251 €	1.184.10 €
divers (repas AG)	1.763 €	725,00 €
Dépenses	52.072 €	39.331,94 €
Excédent	31 €	5.711,53 €



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Détail des dépenses

• Services aux adhérents	32.097 €	(62%)
– Assurances	5.548 €	
– Lettre d'Information, circulaires...	13.416 €	
– dont campagne d'adhésion.....	(3.383 €)	
– Évènementiels (AG), Réunions...	7.874 €	
– Documentation...	469 €	
– Adhésions/Cotisations (Fédération)	4.790 €	
• Frais de personnel	15.317 €	(29 %)
– Secrétariat (salaire +charges)	21.197 €	
– Rétrocessions (CRPF)	- 5.880 €	
• Frais Généraux	4.658 €	(9 %)
– Informatique, Télécoms, Fournitures, Divers	1.534 €	
– Loyers (Maison de la Forêt)	3.124 €	

Total dépenses

52.072 €



« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Situation de Trésorerie

• Solde au 01/01/2015	26.594,03 €
• Excédent de l' exercice 2015	31,00 €
• Solde au 31/12/2015	26.625,03 €
• Fonds de roulement (placés)	50.000,00 €
Trésorerie totale au 31/12/2015	76.625,03 €



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Faits marquants

- Le poste Assurances a augmenté de 60 % suite au réajustement de notre police (5.548 € en 2015 pour 3.359 € en 2014). Il sera de 7.740 € ht en 2016 (dernier palier)
- Le nombre d'adhérents est passé de 913 à fin 2014 à 949 fin 2015 grâce à la campagne d'adhésion lancée début 2015 (6.000 adresses), dont le coût a été de 3.400 €, inclus dans le poste « Lettre d'information, circulaires.. » qui, de ce fait, a plus que doublé (225 %) alors que nos coûts d'impression et de distribution ont fortement chutés.
- Le ratio de charges de fonctionnement reste voisin de 50 % si l'on fait abstraction du coût de la campagne d'adhésion.

Vote de la résolution n°3

- Résolution n°3 : Approbation du rapport financier
« L'Assemblée Générale approuve les comptes 2015
et en donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration »

Approuvée à l'unanimité



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Renouvellement du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 27 mai 2016

- Bureau :
 - Frédéric-Georges Roux, Président
 - Christian Mercier, Vice-président-Trésorier
 - Françoise Binet, Vice-présidente
 - Katia Lagarde, Vice-présidente-Secrétaire
- Administrateurs :

– Jean d'Agay	Yves Aquadro
– Michèle Blanc	Philippe Brégliao
– Pierre Burel	Michel Dard
– Jean Falcoz	Catherine Fournil
– Bruno Giaminardi	Élisabeth Guyonnet
– Pierre de Pissy	Hervé Racine
– Gérard Vuylsteek	Christian Weibel



UR PACA

Évolution du Conseil d'Administration

- Modifications intervenues depuis la dernière AG
 - Deux départs (démissions)
- Renouvellement des mandats arrivés à échéance :
 - Jean d'Agay (se représente)
 - Michel Dard (ne souhaite pas se représenter)
 - Jean Falcoz (ne souhaite pas se représenter)
 - Gérald Vuylsteek (se représente)
- Élection des administrateurs postulants proposés en 2015 :
 - Michèle Blanc
 - Pierre de Pissy
- Candidatures nouvelles :
 - Y-a-t'il d'autres candidats postulants ?





FRANSYLVA
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Vote de la résolution n°4

- Résolution n°4 : Renouvellement de deux mandats d'administrateur arrivés à échéance :

« L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années les mandats d'administrateur de :

Jean d'Agay
Gérald Vuilsteek



Approuvée à l'unanimité



« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Vote de la résolution n°5

- Résolution n°5 : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale approuve la nomination pour un mandat de 6 années des nouveaux administrateurs présentés par le Conseil d'Administration au terme de la période d'observation statutaire d'un an (2015-2016) :

Michèle Blanc
Pierre de Pissy

Approuvée à l'unanimité



« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA
UR PACA

Vote de la résolution n°6

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- Résolution n°6 : Administrateurs postulants

L'Assemblée Générale prend acte des candidatures au Conseil d'Administration de nouveaux administrateurs postulants dont l'élection définitive pour un mandat de 6 années lui sera proposée en 2017 lors de l'AG 2016, au terme de la période d'observation statutaire d'un an

Catherine Deletraz
Vincent Roubaud



« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Évolution des cotisations pour 2017



UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Notre Budget 2016 est à l'équilibre

Recettes

Adhérents :	45.600 €
Rétrocession secrétariat :	6.540 €
Divers (repas, intérêts...) :	1.860 €
Total recettes	54.000 €

Dépenses

Frais de personnel (secrétariat) :	24.360 €
Frais généraux (loyers, informatique...) :	5.000 €
Circulaires, communication :	5.400 €
Événementiel (AG, réunions...) :	6.500 €
Assurances :	7.740 €
Cotisations (dont Fransylva, UR...) :	5.000 €
Total dépenses	54.000 €



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Contexte

- Nos frais généraux seront en légère augmentation et nous devons absorber une partie du coût de notre secrétariat (augmentation partagé en partie avec le CRPF)
- Nos dépenses pour services aux adhérents (circulaire, réunions, conseil et assistance, formation...) devraient continuer à augmenter légèrement
- Le nombre d'adhérents a légèrement augmenté (aux alentours de 950)
- Beaucoup de petites surfaces :
 - 500 adhérents ont moins de 25 ha
 - 200 adhérents entre 25 et 60 ha
 - 90 adhérents ont plus de 200 ha (dont 25 plus de 400 et 4 plus de 1000)
- Mais « ouf » : l'assurance RC est arrivée à son dernier pallier (elle subira forcément de légères augmentations annuelles)



« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA
UR PACA

Proposition de cotisation pour 2017

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- Augmentation de 3 € des montants fixes :
34 € au lieu de 31 €, décomposé en :
 - 16 € au lieu de 15 € (cotisation forfaitaire fixe)
 - 18 € au lieu de 16 € (contribution fixe aux services syndicaux départementaux))
- Légère augmentation du tarif proportionnel à la surface assurée (2 centimes d'euro par hectare jusqu'à 400 hectares) :
 - 0,70 € au lieu de 0,68 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,50 € au lieu de 0,48 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,40 € au lieu de 0,38 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,135 € / ha au-dessus de 400 ha (inchangé)



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Simulation

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Surface	Cot. 2016	Cot. 2017 fixe	Cot. 2017 proport.	Cot.2017 totale	
4 ha	34 €	34 €	3 €	37 €	+ 3 €
25 ha	48 €	34 €	18 €	52 €	+ 4 €
100 ha	84 €	34 €	56 €	90 €	+ 6 €
200 ha	120 €	34 €	96 €	130 €	+ 10 €
400 ha	198 €	34 €	176 €	210 €	+ 12 €
1000 ha	279 €	34 €	257 €	291 €	+ 12 €
2000 ha	414 €	34 €	392 €	426 €	+ 12 €

700 adhérents ont moins de 60 ha (dont 500 moins de 25)

90 adhérents ont plus de 200 ha (dont 25 plus de 400, 4 plus de 1000)



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Vote de la résolution n°7

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- Résolution n°7 : Cotisations

L'Assemblée Générale approuve
la formule de calcul des cotisations annuelles
proposée par le Conseil d'Administration.

Celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2017

Cotisation forfaitaire unique : 16 €

Contribution aux services syndicaux départementaux :

- Montant fixe : 18 €
- Montant lié à la surface de la forêt assurée :
 - 0,70 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,50 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,40 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,135 € / ha au-dessus de 400 ha

Approuvée à l'unanimité



« Les forêts privées sont gérées durablement »



UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



Centre Régional de la Propriété Forestière Élections 2017

- CNPF : un établissement public au service des propriétaires forestiers privés avec des délégations régionales : les CRPF
- Administré par des propriétaires privés élus tous les 6 ans par leurs pairs : prochaine élection en février 2017
- Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Un titulaire et un suppléant par département (2 pour le Var) représentant les propriétaires disposant d'un PSG ainsi qu'un titulaire et un suppléant (des Hautes Alpes) représentant les petits propriétaires (moins de 25 hectares disposant d'un document de gestion durable ((PSG volontaire, RTG ou CBPS) élus par les propriétaires de forêts de plus de 4 hectares
 - Quatre titulaires et quatre suppléants régionaux élus par les organisations représentatives des propriétaires (syndicats)
- Vérifier au plus vite que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales (s'adresser au CRPF)
- Candidatures éventuelles à faire connaître avant mi-juin



« Les forêts privées sont gérées durablement »